

RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

NOTATIONS, CLASSEMENTS, AVIS SUR INTERNET : Les avocats étoilés

Adoptée par l'Assemblée générale des 11 et 12 octobre 2019

* *

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 11 et 12 octobre 2019,

CONNAISSANCE PRISE du rapport de la commission Prospective & Innovation relatif aux notations, classements et avis sur Internet concernant les avocats ;

DONNE MANDAT à la commission Prospective & Innovation de constituer un groupe de travail pour mettre en œuvre les propositions ci-dessous :

- D'initier une étude spécifique sur l'impact du numérique dans le choix d'un avocat par le client (parcours d'acquisition client) ;
- D'examiner les aspects déontologiques susceptibles d'être soulevés par la notation et par l'intermédiation ;
- De réfléchir sur les nouvelles évolutions et les bonnes pratiques en matière de notation pour les avocats et pour les tiers

Fait à Paris, le 12 octobre 2019

Conseil national des barreaux

Résolution « Notations, classements, avis sur Internet : Les avocats étoilés »

Adoptée par l'Assemblée générale 11 et 12 octobre 2019